



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'enseignement obligatoire de langue
française SEnOF
Amt für französischsprachigen obligatorischen
Unterricht SEnOF

Cycle d'Orientation de Jolimont
Rue des Ecoles 15
1700 Fribourg

T +41 26 352 92 20
<http://www.co-jolimont.ch/>

Fribourg, le 13 mai 2020

Covid-19 et reprise de l'enseignement présentiel

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Suite aux décisions fédérales et cantonales, tous les élèves du Cycle d'orientation emprunteront à nouveau le chemin de l'école le 2 juin prochain, trois semaines après leurs camarades de l'école primaire. Ce temps supplémentaire d'enseignement à distance a permis aux différentes structures concernées par ce retour de se préparer minutieusement. L'application de mesures sanitaires adaptées aux adolescents, telles que préconisées par l'Office fédéral de la santé publique et le Service du médecin cantonal, reste complexe mais demeure notre priorité. Nous mettrons tout en œuvre pour permettre aux élèves de vivre sereinement la fin de l'année scolaire, malgré les conditions nouvellement nécessaires.

Nous vous transmettons, par l'intermédiaire de ce courrier, quelques informations utiles au bon déroulement de cette reprise.

1. Le Conseil d'Etat donne la possibilité aux cycles d'orientation d'anticiper la reprise en invitant les élèves à venir au CO le jeudi 28 et/ou le vendredi 29 mai. Nous avons pris l'option de faire venir nos élèves durant 2 heures de cours, par classe, de façon échelonnée selon le plan annexé afin de renouer le contact entre les élèves et leur titulaire.
2. Seul-e-s les élèves vulnérables ou vivant avec une personne vulnérable ont la possibilité de poursuivre leur scolarité obligatoire par de l'enseignement à distance.

Dans ce cas, les parents des élèves concernés complètent le document « Déclaration personnelle » que vous trouvez sur **le site internet de l'école** et le transmettent à la direction, au plus tard le 22 mai. Jusqu'au 5 juin, une attestation « Déclaration médicale de vulnérabilité » signée par un médecin doit être transmise à la direction.

3. Une attention particulière sera portée au respect des mesures d'hygiène préconisées par l'OFSP. Les élèves y seront sensibilisés lors des premiers jours de retour en classe.
4. Les élèves se rendent à l'école selon le mode habituel. Pour ceux qui utilisent des transports, les recommandations que vous trouvez sur le site internet de l'école précisent le cadre d'utilisation.
5. L'entreprise, responsable du transport de votre enfant, ne peut garantir la distanciation sociale dans les bus ou les trains ; dès lors, le port d'un masque est recommandé. Si vous en possédez, votre enfant peut les porter. Dans le cas contraire, si vous le souhaitez, un masque de protection est mis à disposition par les communes pour le premier trajet. Il doit être récupéré au Bureau communal. Les masques suivants seront transmis par l'école. Pour cela, il vous suffit de compléter le formulaire joint à ce courrier et le retourner au titulaire pour le jour de la reprise. L'entreprise de transport assurera le nettoyage et la désinfection des bus.

6. Les activités scolaires hors cadre impliquant de dormir à l'extérieur et/ou l'utilisation d'un moyen de transport sont prohibées. Les joutes sportives et les cérémonies de fin d'année (clôtures scolaires, bals des élèves, cortèges, kermesses scolaires, etc.) ne pourront malheureusement pas être organisées. Au niveau de la classe, il est en revanche possible d'organiser des activités pédagogiques à l'extérieur.
7. Durant les cours, les regroupements d'élèves provenant de classes différentes sont à éviter. Des modalités particulières (modification d'horaire, aménagements pédagogiques et/ou organisationnels, cours à option, études surveillées ou dirigées ...) devront donc être appliquées pour certaines disciplines. Les enseignant-e-s donneront les informations nécessaires lors du retour de votre enfant à l'école. Ces informations se trouveront également sur le site internet de l'école. Les études, les cours facultatifs, les cours d'appui et les permanences de disciplines qui avaient lieu en dehors de l'horaire ne reprendront pas.
8. Concernant les apprentissages, les enseignant-e-s veilleront dans un premier temps à reprendre les activités proposées lors de l'enseignement à distance. Ils-elles fixeront ensuite les apprentissages prioritaires. Ils-elles proposeront des activités qui permettront aux élèves de continuer à développer les capacités d'autonomie qu'ils ont développées durant la période d'enseignement à distance en favorisant entre autres le développement de projets, les travaux interdisciplinaires.
9. Aucune évaluation sommative ne sera effectuée jusqu'à la fin de l'année scolaire. Le bulletin scolaire du second semestre ne comportera aucune note ou appréciation mais simplement une remarque mentionnant la période exceptionnelle vécue. Les évaluations cantonales de fin de scolarité n'auront pas lieu.
10. Les enseignant-e-s veilleront à diminuer la quantité habituelle des devoirs.
11. Les élèves inscrits aux repas de midi auront toujours la possibilité d'aller manger à St Justin. En cas de désistement, il est important d'informer notre secrétariat jusqu'au vendredi 29 mai. Les élèves se conformeront aux directives en vigueur et aux recommandations des responsables sur place.
12. Le point de vente de nourriture lors des récréations est supprimé jusqu'à la fin de l'année afin d'éviter les regroupements d'élèves. De plus, nous allons décaler les récréations de certaines classes afin d'éviter la présence de tous les élèves au même moment dans la cour de l'école.
13. Le calendrier scolaire de l'année 2019/20 est respecté. Les vacances d'été sont maintenues du 6 juillet au 26 août 2020.

La direction d'établissement et les titulaires de classe restent à votre disposition en cas de questions d'ici la reprise de l'école. Nous veillerons à tout mettre en œuvre afin d'assurer la sécurité de votre enfant-s. Nous vous remercions de votre confiance et de votre soutien.

En espérant renforcer encore un peu plus la collaboration école-famille durant cette période difficile, nous vous adressons, chers parents, nos meilleurs messages.



Stéphane Mettler
Directeur